

PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE

Le préfet

22 DEC. 2017

Le Préfet

à

Monsieur le Ministre de la transition
écologique et solidaire
Conseil Général de l'Environnement et du
Développement Durable
Autorité environnementale
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE Cedex

OBJET : *Évaluation environnementale du plan de protection de l'atmosphère de la
Vallée de l'Arve
Demande d'examen au cas par cas*

P. J. : *Un dossier de saisine*

Conformément aux dispositions des articles R122.17 et R.122.18 du code de l'environnement et compte-tenu de l'arrêté du 28 juin 2017 soumettant au cas par cas les plans de protection de l'atmosphère à un examen au cas par cas, je sollicite votre avis sur l'éligibilité ou non à évaluation environnementale du projet de plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve.

Selon l'article R.122-8 du code de l'environnement, vous disposez de deux mois pour me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Le Préfet



Pierre LAMBERT

Copies : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale des deux Savoie
Direction département des territoires de la Haute-Savoie